

Question de forme sur les arrêts du Conseil d'Etat

Par **WassimElKallab**, le **13/10/2014** à **22:10**

Bonsoir,

Une question simple à laquelle je ne trouve pas de réponse dans les manuels de Droit administratif.

Pourquoi, dans les arrêts du conseil d'Etat, le dispositif est-il divisé en articles (ou était)? Il s'agit d'une question à laquelle mon chargé de TD m'a demandé d'apporter la réponse

Merci d'avance,
Wassim

Par **breizhilien**, le **16/10/2014** à **11:49**

Déjà d'un point de vue pratique cela permet de bien identifier les différentes solutions dégagées par le conseil.

D'un point de vue terminologique, pour être tout à fait honnête j'en ai aucune idée ! Peut-être que cette division en arrêt est un vestige de la justice retenue qui caractérisait le conseil d'État tout au long du XIX^{ème} siècle. En effet, dans cette période historique les arrêts rendus par le conseil avaient une dimension réglementaire puisque c'était le pouvoir exécutif qui s'exprimait au moyen de la haute juridiction. Après ce que je dis n'est que pure spéculation !

Par **WassimElKallab**, le **16/10/2014** à **12:57**

Bonjour, j'apprécie énormément ta réponse Breizhilien.
Merci